



INTERNATIONAL MONETARY FUND FACTSHEET

Le FMI en un clin d'œil

Le Fonds monétaire international (FMI) encourage la stabilité financière et la coopération monétaire internationale, et s'efforce aussi de faciliter le commerce international, d'œuvrer en faveur d'un emploi élevé et d'une croissance économique durable, et de faire reculer la pauvreté dans le monde. Le FMI est gouverné par ses 188 États membres, auxquels il rend compte de son action.

Le FMI (le Fonds) a été créé en juillet 1944, lors d'une conférence des Nations Unies à Bretton Woods dans le New Hampshire (États-Unis). Les quarante-quatre pays représentés à la conférence voulaient établir un cadre de coopération économique pour éviter que ne se reproduisent les dévaluations compétitives qui avaient contribué à la grande crise des années 30.

Champ d'action du FMI : l'objectif premier du FMI est de veiller à la stabilité du système monétaire international, en d'autres termes, le système international de paiements et de change qui permet aux pays (et à leurs citoyens) de procéder à des échanges entre eux.

Surveillance : afin de maintenir la stabilité et de prévenir les crises du système monétaire international, le FMI examine les politiques économiques des pays, et l'évolution économique et financière à l'échelle nationale, régionale et mondiale, dans le cadre formel de sa mission de [surveillance](#). Le FMI conseille ses 188 États membres, encourage des politiques visant à assurer leur stabilité économique, à réduire la vulnérabilité aux crises économiques et financières, et à améliorer les niveaux de vie. Le FMI évalue régulièrement les perspectives économiques dans les [Perspectives de l'économie mondiale](#), les marchés financiers dans le [Rapport sur la stabilité financière dans le monde](#) et l'évolution des finances publiques dans le [Fiscal Monitor](#) (Moniteur des finances publiques).

Assistance financière : les financements du FMI donnent à ses pays membres l'appui nécessaire pour remédier à leurs problèmes de balance des paiements. Les autorités nationales élaborent, en étroite collaboration avec les services du FMI, des programmes d'ajustement qui bénéficient du financement de l'institution, ces concours financiers restant subordonnés à la réalisation effective de ces programmes. Le FMI a réagi à la crise économique mondiale en renforçant sa capacité d'accorder des prêts; il a approuvé en avril 2009 une [refonte complète](#) des dispositifs d'aide financière et adopté de nouvelles réformes en [2010](#) et [2011](#). Ces réformes visent essentiellement à améliorer la prévention des crises, à limiter les effets de contagion durant les crises systémiques et à adapter les instruments aux performances et aux circonstances des États membres. Après l'entrée en vigueur de l'augmentation des quotes-parts dans le cadre de la quatorzième révision générale, les limites d'accès aux mécanismes de prêts concessionnels du FMI ont été examinés et relevés début 2016. Pour accroître le soutien financier accordé aux pays les plus pauvres, les ressources concessionnelles mises à la disposition des pays à faible revenu au moyen du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (RPC) ont été [sensiblement accrues](#) en 2009, tandis qu'en moyenne, les limites d'accès aux mécanismes de prêts concessionnels du FMI ont quant à elles doublé. En outre, les normes et les limites d'accès ont [augmenté de 50%](#) en 2015. Les taux d'intérêt de ces prêts sont nuls jusqu'à la [fin 2016](#) et le taux d'intérêt des mécanismes de [financement d'urgence](#) est de manière permanente établi à zéro. Enfin, des initiatives sont en cours pour obtenir des

ressources supplémentaires d'environ 15 milliards de dollars (11 milliards de DTS) dans le but de renforcer les activités de prêts concessionnels du FMI.

Assistance technique : le FMI offre de l'assistance technique et des formations pour aider les pays membres à renforcer leur capacité d'élaboration et d'exécution de la politique économique, notamment dans les domaines de la politique et l'administration fiscales, la gestion des dépenses, les politiques monétaire et de change, le contrôle et la réglementation des systèmes bancaire et financier, la législation et les statistiques.

DTS : le FMI émet un avoir de réserve international appelé [droit de tirage spécial](#) (DTS), qui peut compléter les réserves de change des pays membres. Les allocations totales s'élèvent à environ 204 milliards de DTS (quelque 283 milliards de dollars). Les pays membres peuvent aussi échanger entre eux des DTS contre des devises.

Ressources : Les quotes-parts des pays membres constituent la principale source financière du FMI. Elles correspondent globalement à la position relative de chaque pays dans l'économie mondiale. Avec la mise en œuvre récente de la quatorzième révision générale des quotes-parts, le montant total des ressources provenant des quotes-parts s'élève à environ 467 milliards de DTS (environ 650 milliards de dollars). De plus, le FMI peut emprunter à titre temporaire afin de compléter ces ressources. Les nouveaux accords d'emprunts (NAE), qui peuvent fournir jusqu'à 182 milliards de DTS (environ 253 milliards de dollars) de ressources supplémentaires, constituent les principaux compléments aux quotes-parts. Au milieu de 2012, les pays membres se sont également [engagés](#) à augmenter les ressources du FMI par le biais d'accords d'emprunts bilatéraux; actuellement des accords pour un montant d'environ 280 milliards de DTS (environ 387 milliards de dollars) sont en vigueur. **Gouvernance et organisation** : le FMI est responsable de son action devant les gouvernements de ses États membres. L'organe suprême de la [structure de gouvernance](#) est le [Conseil des gouverneurs](#), qui se compose d'un gouverneur et d'un gouverneur suppléant par État membre, qui émanent généralement de la banque centrale ou du ministère des finances. Le Conseil des gouverneurs se réunit une fois par an, à l'occasion de [l'Assemblée annuelle](#) du FMI et de la Banque mondiale. Vingt-quatre gouverneurs siègent au [Comité monétaire et financier international](#) (CMFI), qui se réunit normalement deux fois par an.

La gestion au quotidien du FMI est supervisée par son [Conseil d'administration](#), composé de vingt-quatre administrateurs qui représentent la totalité des pays membres et dont le travail est orienté par le CMFI et appuyé par les services du FMI. Le Directeur général, qui est assisté de quatre Directeurs généraux adjoints, dirige les [services du FMI](#) et préside le Conseil d'administration.

Le FMI en quelques chiffres

- **Nombre de pays membres** : 188 pays
- **Siège** : Washington, États-Unis
- **Conseil d'administration** : 24 administrateurs, chacun représentant un seul pays ou un groupe de pays
- **Effectifs** : environ 2.663, originaires de 148 pays
- **Total des quotes-parts** : 650 milliards de dollars (au 9 mars 2016)
- **Complément de ressources promis ou engagé** : 642 milliards de dollars
- **Montants engagés dans le cadre des accords de prêt en vigueur (au 10 mars 2016)** : 120 milliards de dollars, dont 108 milliards non tirés (voir [tableau](#))
- **Principaux emprunteurs (encours au 29 février 2016)** : Portugal, Grèce, Ukraine et Irlande
- **Crédits de précaution les plus importants (montants convenus au 10 mars 2016)** : Mexique, Pologne, Colombie, Maroc
- **Consultations au titre de la surveillance** : 130 consultations en 2013, 132 en 2014 et 124 en 2015
- **Assistance technique** : 274 années-personne pour l'exercice 2013; 285 pour l'exercice 2014 et 288 pour l'exercice 2015
- **Objectifs** :
 - promouvoir la coopération monétaire internationale;
 - faciliter l'expansion et la croissance équilibrées du commerce mondial;
 - promouvoir la stabilité des changes;
 - aider à établir un système multilatéral de paiements;
 - mettre ses ressources (moyennant des garanties adéquates) à la disposition des pays confrontés à des difficultés de balance des paiements.